

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 28 décembre 1951.-

A

N° 3108 /FIN.II.-

OBJET:

Licence Modèle G.-



Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous transmettre la demande par laquelle le nommé Lalji Kalidas sollicite une licence modèle G.

Ce commerçant fut surpris, au cours de l'année 1951, vendant de la bière au détail aux indigènes dans son magasin. Son comportement n'a pas changé mais il agit avec une plus grande prudence.

Personnellement je ne puis émettre un avis favorable.-

L'Administrateur de Territoire,
R. GAUPIN,

A Monsieur le Résident du Ruanda

à

KIGALI.-

TERRITOIRE DU RUANDA URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI.-

Ruhengeri, le 4 décembre 1951.-

N° 2844 /Fin.II.

A

OBJET:-

M I N U T E . -

Licence modèle G.-



Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir deux demandes de licence modèle G., introduites par le Commerçant Européen, résidant à Kisenyi, du nom de LOICQ; les deux licences doivent permettre à deux capitaines indigènes de vendre de la bière en bouteilles à emporter.-

J'émets un avis favorable si la demande est conforme à la législation.

Il s'agit de capitaines qui échapperont au contrôle direct de leurs employeurs Européens.-

L'Administrateur de Territoire,
R. GAUPIN.-

(F)

Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I . -

TERRITOIRE DU RUANDA URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI.-

Ruhengeri, le 30 novembre 1951.-

N°... 2807 / FIN. II

OBJET:-

Licences Modèle G.-



Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir trois demandes, introduites par deux commerçants asiatiques, relatives à des licences modèles G.-

La demande du commerçant MOHINDRA tente à l'obtention de cinq licences: 1/ Une, qui intéresse la parcelle où il réside.

2/ quatre, à la faveur de 4 capitales qui exercent leur activité dans des centres de négoce.

Le Commerçant SUNDAR SINGH BATRA sollicite deux licences:

- I/ la première devant l'autoriser à vendre des bouteilles de bière sur sa propre parcelle.
- 2/ la deuxième est destinée à un capita qui se trouve au centre de négoce de Busogo.

S'il est normal que des capitales, qui échappent au contrôle direct de leurs employeurs européens ou asiatiques aient le privilège de vendre de la bière, dans ce cas que satisfaction leur soit donnée.

Si ~~mon~~ avis personnel est contraire à l'esprit de la législation il ne peut trouver une audience. J'estime, en effet, que ces centres de négoce deviennent de multiples cabarets dans les milieux indigènes. La population s'y adonne, même les plus simples natifs, à des beuveries accrues. Un pourcentage élevé des ressources est converti en boissons. Tout récemment j'apprenais que la vente de bière par la SHUN de Ruhengeri, qui a des succursales dans plusieurs territoires, représentait 35 % du chiffre d'affaires. Ce pourcentage ne passe de commentaires.

L'Administrateur de Territoire,
R. GAUPIN.-

A Monsieur le Résident du Ruanda
à K I G A L I.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RÉSIDENCE DU RUANDA

TERRITOIRE DE RUHENGERI

N° 43 /FIN.II.-

OBJET:

Licence Modèle G.-

Ruhengeri, le 9 Janvier 1952.-



Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir une demande par laquelle la nommée THAKORE, commerçante de nationalité hindoue, sollicite une licence modèle G.

La vente se fera directement par l'intéressée qui réside elle-même sur la parcelle commerciale de Kivuruga.

J'émets un avis favorable.-

L'Administrateur de Territoire,

R.GAUPIN,

A Monsieur le Résident du Ruanda

à

KIGALI.-

Mme G. K. Thakore

Commerçante

Parc-no 3 a KIVURUGA

Kivuruga le 4-1-52

Monsieur le Résident
du Ruanda

a KIGALI

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de soliciter de votre
haute bienveillance l'obtention d'une licence modèle G pour la
vente de bière en bouteilles aux indigènes qu'ils
emporteront.

Je déclare connaître la législation en
la matière.

En vous remerciant d'avance, je vous prie
d'agréer Monsieur le Résident, l'assurance de ma
considération très distinguée.

Mme G.K. Thakore

G.K.Thakore-

Sous le couvert de Monsieur l'administrateur Territorial

a Ruhengeri

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGRI

Ruhengeri, le 9 Janvier 1952.-

N° 44 /FIN.II.

OBJET:

Licence modèle G.-

A
RUHENERGI



22640

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir
une demande par laquelle le nommé GULAM NABI, com-
merçant asiatique de Ruhengeri, sollicite une licence
modèle G.

La vente se fera directement par
l'intéressé.

J'émets un avis favorable.-

L'Administrateur de Territoire

R. GAUPIN,

A Monsieur le Résident du Ruanda
à

KIGALI.-

GULAN NABI
COMMERCANT RUHENERI

Ruhengeri , le 1.I.1952

Monsieur le Résident ,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance
l'obtention d'une licence modèle G pour la vente de bière en
bouteilles aux indigènes qu'ils emporteront .-

Je déclare connaître la législation en la matière .

En vous remerciant d'avance , je vous prie d'agréer Monsieur
le Résident , l'assurance de ma considération très distin-
guée .

Gulan nabi
X

A Monsieur le Résident du Rwanda
à
Kigali
sous le couvert de Monsieur le Chef du Territoire de
Ruhengeri .